



CCCPS/2024/PDE053
4.1 Personnels titulaires et stagiaires de
la Fonction Publique Territoriale

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 28 mars 2024 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 14 mars 2024

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Le 28 mars 2024, à 18h, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Coloriage à Crest en session ordinaire, sous la présidence de Denis BENOIT, Président.

Présents	Jean Christophe AUBERT ; Ruth AZAÏS ; Dominique BALDERANIS ; Jean-Louis BAUDOUIN ; Denis BENOIT ; Rodène BODIN-CASALIS ; François BROCARD ; Cédric FERMOND ; Thierry GUILLOUD ; René-Pierre HALTER ; Philippe HUYGHE ; Stéphanie KARCHER ; Christophe LEMERCIER ; Muriel LORENZETTI ; Gilles MAGNON ; Damien MARCHÉ ; Hervé MARITON Catherine MERIEAU ; Franck MONGE ; Hélène PELAEZ-BACHELIER ; Jean Pierre POINT ; Patricia PUC ; Nicolas SIZARET ; Boris TRANSINNE et Frédéric TRON.
Pouvoirs	Marcel BONNARD à Jean Louis BAUDOUIN ; Danielle BORDERES à Stéphanie KARCHER ; Anne Marie CHIROUZE à Ruth AZAÏS ; Audrey CORNEILLE à Jean Pierre POINT ; Agnès FOUILLEUX à Rodène BODIN-CASALIS ; Caryl FRAUD à Boris TRANSINNE ; Dominique MARCON à René-Pierre HALTER ; Jean-Marc MATTRAS à Franck MONGE ; Morgane PEYRACHE à Christophe LEMERCIER ; Jean Philippe ROCHE à Muriel LORENZETTI et Arnaud VANNIER à François BROCARD.
Absents	Dominique DELAYE ; Sarah DUVAUCHELLE et Frédéric TEYSSOT ;
Secrétaire de séance	Catherine MERIEAU

Modification du tableau des effectifs et création d'emplois

Le Conseil,

I. Rappel du contexte

Modification du poste d'infirmière en soins généraux

Le Président rappelle que le poste d'infirmière en soins généraux a été ouvert à hauteur de 21.50h/sem. Suite à de préconisations de la nouvelle Convention d'Objectifs et de gestion de la CNAF, une augmentation de 0.3 ETP permettra de développer les missions du Relais Petite Enfance (RPE) notamment en proposant des temps d'animation et de permanence plus réguliers. De plus pour pérenniser le poste, il est proposé d'intégrer les missions d'assistant de prévention, déjà portées par l'agent et financées par la collectivité.

Suite à ces nouvelles attributions/missions, il est proposé d'ouvrir un emploi à temps complet au grade d'infirmier en soins généraux et de fermer l'emploi à temps non complet de 21.50 h/sem.

Modification du poste de Technicien à temps non complet (26.25/35è)

Suite aux besoins croissants d'accompagnements du SPPEH en lien avec les nouvelles missions d'Accompagnateur Rénov' il est proposé de réorienter le SPPEH vers cette thématique et de doter le service logement de 2 ETP supplémentaires : réorientation d'1 ETP dédié à l'accompagnement du petit tertiaire privé vers l'accompagnement des logements privés et passage de 75% à 100% d'un poste de catégorie B préalablement existant. Cette augmentation d'effectif se fera à reste à charge constant pour la collectivité (le surcout étant compensé par la facturation de cette mission aux bénéficiaires).



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 28 mars 2024 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 14 mars 2024

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Création du service mutualisé Police

Dans le cadre de la création du service mutualisé police, il est nécessaire de créer un emploi de policier. Il est proposé d'ouvrir plusieurs grades et suite au recrutement de fermer ceux non occupés par l'emploi.

Le président propose donc :

- La création d'un poste d'infirmier en soins généraux à temps complet ;
- La fermeture du poste d'infirmier en soins généraux à temps non complet (21.50/35è) ;
- La création d'un poste de technicien à temps complet ;
- La fermeture du poste du poste de technicien à temps non complet (26.25/35è) ;
- La création :
 - d'un poste, catégorie C, au cadre d'emploi de garde champêtre, au grade de garde champêtre chef ;
 - d'un poste, catégorie C, au cadre d'emploi de garde champêtre, au grade de garde champêtre chef principal ;
 - d'un poste, catégorie C, au cadre d'emploi des agents de police municipale, au grade de gardien-brigadier de police municipale ;
 - d'un poste, catégorie C, au cadre d'emploi des agents de police municipale, au grade de brigadier-chef principal de police municipale ;
 - d'un poste, catégorie C, au cadre d'emploi des agents de police municipale, au grade de chef de police municipale ;
 - d'un poste, catégorie B, au cadre d'emploi des chefs de service de police municipale, au grade de chef de service de police municipale ;

II. Objet de la délibération

C'est dans ce contexte qu'il est demandé au Conseil Communautaire de :

- Ouvrir un poste de catégorie A, à temps complet, en filière médico-sociale, au grade d'infirmier en soins généraux ;
- Fermer le poste de catégorie A, à temps non complet (21.50/35), en filière médico-sociale, au grade d'infirmier en soins généraux ;
- Ouvrir un poste de catégorie B, à temps complet, en filière technique, au grade de technicien ;
- Fermer le poste de catégorie B, à temps non complet (26.25/35), en filière technique, au grade de technicien
- Ouvrir les postes en catégorie C/B, à temps complet, en filière police municipale, aux grades :
 - 1 poste au grade de garde champêtre chef
 - 1 poste au grade de garde champêtre chef principal
 - 1 poste au grade de gardien-brigadier de police municipale
 - 1 poste au grade de brigadier-chef principal de police municipale
 - 1 poste au grade de chef de police municipale
 - 1 poste au grade de chef de service de police municipale



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 28 mars 2024 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 14 mars 2024

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

III. Visas

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de la fonction publique ;

VU le tableau des effectifs de la collectivité ;

VU l'avis favorable de la commission petite enfance, enfance, jeunesse du 13 novembre 2023 ;

Vu la délibération n°2024 DE052 en date du 28 mars 2024 créant le service de police mutualisée ;

IV. Délibéré

Au vu de ce qui précède, le Conseil Communautaire décide après avoir débattu, d'autoriser le Président à :

- 1) Créer un poste à la filière médico-sociale, de catégorie A, au cadre d'emploi d'infirmier en soins généraux, au grade d'infirmier en soins généraux, à temps complet de 35h/sem ;
- 2) Fermer un poste à la filière médico-sociale, de catégorie A, au cadre d'emploi d'infirmier en soins généraux, au grade d'infirmier en soins généraux, à temps non complet de 21.50 h/sem ;
- 3) Créer un poste à la filière technique, de catégorie B, au cadre d'emploi de technicien, au grade de technicien à temps complet de 35h/sem ;
- 4) Fermer un poste à la filière technique, de catégorie B, au cadre d'emploi de technicien, au grade de technicien à temps non complet de 26.25 h/sem ;
- 5) Créer un poste à la filière police, de catégorie C, au cadre d'emploi de garde champêtre, au grade de garde champêtre chef à temps complet de 35h/sem ;
- 6) Créer un poste à la filière police, de catégorie C, au cadre d'emploi de garde champêtre, au grade de garde champêtre chef principal à temps complet de 35h/sem ;
- 7) Créer un poste à la filière police, de catégorie C, au cadre d'emploi d'agents de police municipale, au grade de gardien-brigadier de police municipale, à temps complet de 35h/sem ;
- 8) Créer un poste à la filière police, de catégorie C, au cadre d'emploi d'agents de police municipale, au grade de brigadier-chef principal de police municipale, à temps complet de 35h/sem ;
- 9) Créer un poste à la filière police, de catégorie C, au cadre d'emploi d'agents de police municipale, au grade de chef de police municipale, à temps complet de 35h/sem ;
- 10) Créer un poste à la filière police, de catégorie B, au cadre d'emploi des chefs de service de police municipale, au grade de chef de service de police municipale temps complet de 35h/sem ;
- 11) De fermer les postes à la filière police, non pourvus par le recrutement ;
- 12) Recruter des contractuels sur emploi permanent sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi ;
- 13) Préciser l'échelle, l'échelon et les indices de carrière et de rémunération dans l'acte administratif ;
- 14) Valider le tableau des effectifs ci-dessous :



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
 ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
 Séance du 28 mars 2024 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 14 mars 2024

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Filière	Catégorie	Cadre emplois	Grades	Proposition au CC Mars 2024	
				Nbre emplois	Nbre ETP
TOTAL FILIERE ADMININSTRATIVE :				29	27.14 ETP
TOTAL FILIERE TECHNIQUE après modification :				41	38.74 ETP
Modification :					
- Création d'un poste (Technicien, catg.B)				+1	+ 1.00 EPT
Fermeture d'un poste (Technicien, catg B)				-1	- 0.75 ETP
TOTAL FILIERE TECHNIQUE après modification :				41	38.99 ETP
TOTAL FILIERE SOCIALE après modification :				28	23.87 ETP
TOTAL FILIERE MEDICO-SOCIALE avant modification :				7	6.27 ETP
Modification :					
- Création d'un poste (Infirmier en soins généraux, catg. A)				+ 1	+ 1.00 ETP
- Fermeture d'un poste (Infirmier en soins généraux, catg. A)				- 1	- 0.61 ETP
TOTAL FILIERE MEDICO-SOCIALE après modification :				7	6.66 ETP
TOTAL FILIERE ANIMATION :				6	5.72 ETP
TOTAL FILIERE SPORTIVE :				1	0.50 ETP
CREATION FILIERE POLICE :					
Modification :					
- Création d'un poste en catégorie B				+ 1	+ 1 ETP
- Création de 5 postes en catégorie C				+ 5	+ 5 EPT
TOTAL FILIERE Police :				6	6 ETP
Total :				118	108.88 ETP

15) d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires liés à la mise en œuvre de cette délibération.

V. Résultat du vote

Délibération adoptée à l'unanimité.

Votants POUR : 35 voix.

Votants CONTRE : 0 voix.

S'abstenant : 1 voix, Franck MONGE.



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 28 mars 2024 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 14 mars 2024

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

VI. Annexes

Est annexé à la présente délibération le document suivant :

- Annexe I : Le tableau des emplois et des effectifs de la collectivité.

Catherine MERIEAU
Secrétaire de séance

Le 28 mars 2024
Au registre sont les signatures
Denis BENOIT
Président





TABLEAU DES EFFECTIFS

AU : 28 mars 2024

Filière	Catégorie	Cadres d'emplois	Grades avec mise en œuvre PPCR	Proposition au CC au 28/03/2024		Temps de travail
				Nombres d'emplois au :	Nombre d'ETP (Equivalent Temps Pleins)	
Administrative	A	Attaché territorial	Attaché hors classe	1	1	Temps complet
Administrative	A	Attaché territorial	Attaché principal	1	1	Temps complet
Administrative	A	Attaché territorial	Attaché principal	1	0.15	5.25 h
Administrative	A	Attaché Territorial	Attaché	15	15	Temps complet
Administrative	B	Rédacteur Territorial	Rédacteur principal 1ère classe	1	1	Temps complet
Administrative	C	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1ère classe	4	4	Temps complet
Administrative	C	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 2ème classe	1	1	Temps complet
Administrative	C	Adjoint administratif	Adjoint administratif	3	3	Temps complet
Administrative	C	Adjoint administratif	Adjoint administratif	1	0.5	17h30 - 17.50 h
Administrative	C	Adjoint administratif	Adjoint administratif	1	0.49	17.15 h
TOTAL DE LA FILIERE ADMINISTRATIVE :				29.00	27.14 ETP	
Technique	A	Ingénieur	Ingénieur principal	2	2	Temps complet
Technique	A	Ingénieur	Ingénieur	5	5	Temps complet
Technique	B	Technicien	Technicien principal 1ère classe	1	1	Temps complet
Technique	B	Technicien	Technicien principal 2ème classe	1	1	Temps complet
Technique	B	Technicien	Technicien	6	6	Temps complet
Technique	B	Technicien	Technicien	1	1	Temps complet
Technique	B	Technicien	Technicien	1	Fermeture	26.25 h
Technique	C	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise Principal	1	1	Temps complet
Technique	C	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise	3	3	Temps complet
Technique	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal 1è classe	2	2	Temps complet
Technique	C	Adjoint technique	Adjoint technique principal 2è classe	2	2	Temps complet
Technique	C	Adjoint technique	Adjoint technique	12	12	Temps complet
Technique	C	Adjoint technique	Adjoint technique	1	0.89	31.00 h
Technique	C	Adjoint technique	Adjoint technique	1	0.64	22.50 h
Technique	C	Adjoint technique	Adjoint technique	1	0.57	20.00 h
Technique	C	Adjoint technique	Adjoint technique	1	0.37	13.00 h
Technique	C	Adjoint technique	Adjoint technique	1	0.51	18.00 h
TOTAL DE LA FILIERE TECHNIQUE :				41	38.99 ETP	
Sociale	A	Conseiller Socio-Educatif	Conseiller Socio-Educatif	1	1	Temps complet
Sociale	A	Educateur Jeunes Enfants	EJE classe exceptionnelle	1	1	Temps complet
Sociale	A	Educateur Jeunes Enfants	EJE 2nd classe	4	4	Temps complet
Sociale	B	Moniteurs Educateurs	Moniteurs Educateurs	1	0.10	3.55 h
Sociale	B	Moniteurs Educateurs	Moniteurs Educateurs	2	0.18	3.11 h
Sociale	C	Agent sociaux	Agent social principal de 1ère classe	2	2	Temps complet
Sociale	C	Agent sociaux	Agent social principal de 1ère classe	1	0.91	32h
Sociale	C	Agent sociaux	Agent social principal de 2è classe	3	3	Temps complet
Sociale	C	Agent sociaux	Agent social principal de 2è classe	1	0.91	32h
Sociale	C	Agent sociaux	Agent social principal de 2è classe	1	0.74	26h
Sociale	C	Agent sociaux	Agent social	7	7	Temps complet
Sociale	C	Agents sociaux	Agent social	1	0.86	30h
Sociale	C	Agents sociaux	Agent social	1	0.80	28h
Sociale	C	Agents sociaux	Agent social	1	0.74	26h
Sociale	C	Agents sociaux	Agent social	1	0.63	22h
TOTAL DE LA FILIERE SOCIALE :				28	23.87 ETP	
Médico-Social	A	Infirmier en soins généraux	Infirmier en soins généraux	1	1	Temps complet
Médico-Social	A	Infirmier en soins généraux	Infirmier en soins généraux	1	Fermeture	21h30
Médico-social	B	Auxiliaire de puériculture	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	1	1	Temps complet
Médico-social	B	Auxiliaire de puériculture	Auxiliaire de puériculture de classe normale	3	3	Temps complet
Médico-social	B	Auxiliaire de puériculture	Auxiliaire de puériculture de classe normale	1	0.86	30h00
Médico-social	B	Auxiliaire de puériculture	Auxiliaire de puériculture de classe normale	1	0.80	28h00
TOTAL DE LA FILIERE MEDICO-SOCIALE :				7	6.66 ETP	



TABLEAU DES EFFECTIFS

AU : 28 mars 2024

Filière	Catégorie	Cadres d'emplois	Grades avec mise en œuvre PPCR	Proposition au CC au 28/03/2024		Temps de travail
				Nombres d'emplois au :	Nombre d'ETP (Equivalent Temps Pleins)	
Animation	C	Adjoint animation	Adjoint animation	4	4	Temps complet
Animation	C	Adjoint animation	Adjoint animation	2	1.72	2 x 30h00
TOTAL DE LA FILIERE ANIMATION :				6	5.72 ETP	
Sport	B	Educateur APS	Educateur APS	1	0.5	17h30 - 17.50 h
TOTAL DE LA FILIERE SPORTIVE :				1	0.50 ETP	
Police	B	Chefs de service de Police Municipale	Chef de service de police municipale	1	1	Temps complet
Police	C	Agents de Police Municipale	Chef de police municipale	1	1	Temps complet
Police	C	Agents de police municipale	Brigadier-chef principal de police municipale	1	1	Temps complet
Police	C	Agents de police municipale	Gardien-Brigadier de police municipale	1	1	Temps complet
Police	C	Gardes champêtres	Garde champêtre chef principal	1	1	Temps complet
Police	C	Gardes champêtres	Garde champêtre chef	1	1	Temps complet
TOTAL DE LA FILIERE POLICE :				6	6	